



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-INT-238

Déposé le : 11.03.14

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Les femmes qui prévoient d'avoir des enfants ou dont on s'imagine qu'elle peuvent en avoir, doivent-elles toujours craindre pour leur carrière médicale ?

Texte déposé

Il est bien connu que de nombreux employeurs ou recruteurs essaient d'éviter d'engager des personnes s'ils pensent qu'elles pourraient quitter leur poste pendant une durée prolongée. Cela est une cause très forte de discrimination à l'encontre de nombreuses femmes. Cette discrimination peut se produire à l'embauche, mais aussi sous forme de pression pour des personnes en cours d'emploi, afin d'éviter les coûts ou désagréments pour l'employeur d'un éventuel congé maternité. Certains types d'emplois, en particulier dans le domaine médical, sont encore plus dépendants de la capacité des employés à être disponible avec des horaires flexibles et fluctuants, surtout lorsqu'il y a de fortes contraintes et un manque important de personnel. La présente interpellation a pour but de savoir l'ampleur du problème dans le secteur médical vaudois, et en particulier de savoir s'il est prévu de réaliser une étude qui permettrait aux victimes potentielles de s'exprimer dans l'anonymat.

Discrimination à l'embauche

Même si la question « et alors, vous prévoyez d'avoir des enfants bientôt ? » est interdite en entretien d'embauche, elle reste encore posée dans de nombreux cas, et l'employée potentielle n'osera pas se plaindre. Il existe aussi des formes détournées de poser la même question, comme « Seriez-vous d'accord de voyager très fréquemment ? » ou « êtes-vous sûre que nous pouvons compter sur vous à 100% pour les deux prochaines années ? ». Si beaucoup de personnes connaissent des employées potentielles à qui on a posé ce genre de question, il n'y a pas à ma connaissance d'étude systématique de la question qui a été faite de façon anonyme à l'Etat de Vaud.

Pression sur le lieu de travail

La question de la discrimination à l'embauche n'est pas la seule à se poser. En effet, dans des secteurs où il est important d'avoir une certaine dotation en personnel à tout moment, il se peut que les employeurs mettent une pression forte sur la vie privée des employées. Par exemple, il se peut

que dans certains services du CHUV entre autres, des femmes faisant des carrières médicales soient incitées à ne pas avoir d'enfants, directement ou indirectement.

Nécessité d'une étude objective

Plusieurs signataires de ce texte ont reçu des témoignages de personnes travaillant au CHUV ou dans d'autres structures médicales qui se sont senties victimes de discrimination du fait qu'elles sont des femmes. Comme chacun le sait, il faut savoir faire la différence entre des anecdotes et une analyse sérieuse, mais le nombre d'entre elles est inquiétant et pose la question de la réalisation d'une étude systématique. Afin de savoir si les femmes ne sont pas discriminées, il faudrait réaliser une étude permettant de mesurer de façon parfaitement anonyme si le phénomène est réel, ou s'il s'agit de cas isolés.

Par la présente interpellation, nous avons l'avantage de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Quelle est l'étendue des connaissances du Conseil d'Etat sur la problématique de la discrimination des femmes pour raison de maternité dans le secteur médical vaudois ?
- Le Conseil d'Etat a-t-il lui aussi connaissance de cas de personnes qui ont été victimes de discrimination pour raison de maternité dans le secteur médical Vaudois ?
- Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de réaliser une étude pour mesurer l'ampleur du phénomène, qui donne la possibilité aux victimes potentielles (notamment et par exemple des personnes non retenues pour des postes de médecin assistants ou personnes travaillant actuellement à ce type de poste) de s'exprimer dans l'anonymat ?
- Si l'étude montre que les inquiétudes mentionnées dans le présent texte sont légitimes, le Conseil d'Etat a-t-il une stratégie pour combattre cette discrimination, et si oui laquelle ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Bendahan Samuel


Signature :

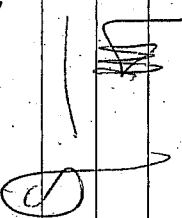


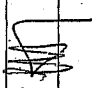
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

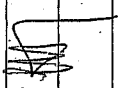
Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 21 janvier 2014

Aellen Catherine 


Ansermet Jacques 


Apothéoz Stéphanie 

Attinger Doepper Claire 

Aubert Mireille

Baehler Bech Anne

Bailif Laurent 

Bally Alexis 

Bendahan Samuel

Berthoud Alexandre

Bezençon Jean-Luc

Blanc Mathieu

Bolay Guy-Philippe

Bonny Dominique-Richard

Borloz Frédéric

Bory Marc-André

Bovay Alain

Brélaz Daniel

Brélaz François

Buffat Marc-Olivier

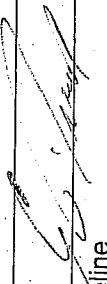
Buffat Michaël

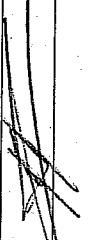
Butera Sonya

Cachin Jean-François

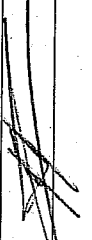
Calpini Christa

Capt Gloria

Duvoisin Ginette 

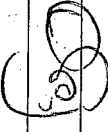
Ehrwein Nihan Celine 

Epars Olivier

Favez Jean-Michel 

Favrod Pierre-Alain

Ferrari Yves

Freymond Cantone Fabienne 

Gander Hugues

Genton Jean-Marc

Germain Philippe

Glauser Alice

Glauser Nicolas

Golaz Olivier

Grandjean Pierre


Grobéty Philippe

Guignard Pierre

Haldy Jacques

Haury Jacques-André

Hurni Véronique

Induni Valérie 

Jaquet-Berger Christiane

Jaquier Rémy

Jobin Philippe

Junglaus Delarze Suzanne

Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 21 janvier 2014

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Rydlo Alexandre
Kunze Christian	Oran Marc	Schaller Graziella
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Payot François	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Podio Sylvie	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Tosato Oscar
Matter Claude	Randin Philippe	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Trolliet Daniel
Meinenberger Daniel	Ravenel Yves	Tschopp Jean
Meldem Martine	Renaud Michel	Uffer Filip
Melly Serge	Rey-Marion Ailette	Venzelos Vassilis
Meyer Roxanne	Rezso Stéphane	Voilet Claude-Alain
Miéville Laurent	Richard Claire	Volet Pierre
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Romano Myriam	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Neiryneck Jacques	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Ruiz Rebecca	Züger Eric